



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DE LA POLICE GENERALE

Pièces à fournir
pour une demande de renouvellement de titre de séjour étudiant

Art. L 313-7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

Accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié

Accord franco-tunisien du 17 mars 1988 modifié

*Tous les documents présentés doivent être rédigés en français
original + 1 photocopie (format A4)*

JUSTIFICATIFS RELATIFS A L'ETAT CIVIL :

Européens (UE, EEE, Suisse) :

- ***Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité*** (original + 1 photocopie des pages relatives à l'état civil et à la durée de validité)
- ***Trois photographies d'identité***, de face, tête nue, de format 3.5cm x 4.5cm, récentes et ressemblantes.

Autres nationalités :

- ***Passeport en cours de validité*** revêtu d'un visa de long séjour (original + 1 photocopie des pages relatives à l'état civil et à la durée de validité du passeport, aux cachets d'entrée et au visa) ;
- ***Trois photographies d'identité***, de face tête nue, de format 3.5cm x 4.5cm, récentes et ressemblantes.
- ***Si vous êtes titulaire d'un visa de long séjour dispensant de titre de séjour arrivant à expiration, munissez-vous également d'un extrait d'acte de naissance avec filiation ou de la copie intégrale de votre acte de naissance traduit par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français (original + photocopie)***

Important : *Aucun bandeau, foulard, paire de lunettes, catogan, barette ne doit être porté sur les photographies d'identité*

JUSTIFICATIFS DE SÉJOUR

- *Votre dernier titre de séjour – le cas échéant accompagné du récépissé de demande de titre de séjour ou de l'autorisation provisoire de séjour - en France ;*

JUSTIFICATIFS D'ASSURANCE (uniquement pour les Européens : UE, EEE, Suisse)

- *Une attestation de prise en charge par une assurance des frais de maladie et de maternité*

Pièces à fournir (suite)

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE :

Européens (UE, EEE, Suisse) :

- Une déclaration sur l'honneur que vous résidez à Paris

Autres nationalités :

- Vous devez présenter l'un des justificatifs énumérés ci-après :
Acte notarial de propriété de moins de 3 mois accompagné de l'attestation d'assurance du logement et facture de gaz ou d'électricité de moins de trois mois (original + 1 photocopie)
Contrat de bail de moins de 3 mois accompagné de l'attestation d'assurance du logement
Quittance de loyer de moins de 3 mois (une quittance de loyer manuscrite devra obligatoirement être accompagnée d'un autre justificatif de domicile ; si facture EDF PRO joindre un extrait Kbis de la société détentrice du bien immobilier ainsi que le bail commercial)
Facture de gaz, électricité, eau de moins de 3 mois établie par le fournisseur de service (la production d'un échéancier devra être accompagnée de la présentation d'une attestation de clientèle établie par l'agence clientèle du fournisseur)
Facture de téléphone se rapportant à un poste fixe et mentionnant une consommation
Si vous êtes hébergé par un particulier: attestation d'hébergement du logeur et copie recto-verso de sa carte d'identité ou de séjour et l'un des justificatifs de domicile énoncé plus haut établi à son nom;
Si vous êtes hébergé en foyer: attestation du responsable et facture du dernier mois
Si vous êtes hébergé à l'hôtel: attestation du gérant et facture du dernier mois

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES:

Européens (UE, EEE, Suisse) :

- Une déclaration sur l'honneur que vous disposez de ressources suffisantes pour vous et le cas échéant votre famille

Autres nationalités :

Vous devez justifier de moyens d'existence de 450 € par mois au minimum si vous n'avez pas de famille à charge en France (sauf si vous êtes boursier ou si vous êtes bénéficiaire d'un programme de l'union européenne : Léonardo Erasmus, jeunesse et service volontaire européen. **Vous devez produire les pièces visées par le consulat de France qui vous a délivré votre visa.**)

A défaut vous devez produire :

Pour l'année précédente : tout document justifiant les sommes dont vous avez bénéficié.

Pour l'année à venir

- **Si vous êtes boursier** une attestation de bourse précisant montant, la durée, la bourse et la nature des études suivies établie sur papier à entête de l'organisme attribuant ou gérant la bourse ;
- **Si vos ressources sont assurées par un répondant en France :** une attestation de prise en charge signée par le répondant, indiquant son nom, son adresse, le montant mensuel et la durée de la prise en charge et accompagnée de la photocopie de sa carte d'identité ou de son titre de séjour et d'un justificatif de ressources (fiche de paye, avis d'imposition etc.) ;

Pièces à fournir (suite)

- **Si vos ressources sont assurées par des fonds en provenance de l'étranger** : chèques voyage, bordereaux de change ou tout document prouvant que vous recevez des fonds de l'étranger et précisant leur montant mensuel, attestation de solde bancaire récente ;
- **Si vous travaillez à temps partiel** : contrat de travail et les trois derniers bulletins de salaire. Si vous envisagez de travailler : promesse d'embauche indiquant la nature de l'emploi, la durée de travail et le salaire brut ;
- **Si vous êtes stagiaire aide familiale** : contrat de placement au pair visé par le service de la main d'œuvre étrangère A défaut et dans l'attente la lettre d'engagement de votre famille d'accueil

JUSTIFICATIFS DES ÉTUDES SUIVIES (original plus copie)

Européens (UE, EEE, Suisse) :

- **Attestation de pré-inscription ou d'inscription** dans un établissement public ou privé d'enseignement supérieur ou d'enseignement secondaire général ou technique ou dans un établissement de formation professionnelle

Autres nationalités :

- **Attestation de pré inscription ou d'inscription** dans un établissement public ou privé d'enseignement supérieur ou d'enseignement secondaire général ou technique ou dans un établissement de formation professionnelle continue ;
- **Certificat de scolarité** ;
- **Ou Attestation** justifiant que vous bénéficiez d'un programme de l'Union européenne ;
- **Ou Contrat de formation professionnelle** conclu avec un dispensateur de formation (artL920-13 du code du travail) ; **si contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**, présentation dudit contrat accompagné de l'autorisation provisoire de travail établie par la DDTEFP et de l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle continue
- **Convention de stage** accompagnée de l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle continue
- **Liste récapitulative des études** poursuivies depuis l'entrée en France et pour l'année à venir des études

JUSTIFICATIFS DE LA RÉALITÉ et du sérieux des études suivies l'année précédente (les Européens - UE, EEE, Suisse - ne sont pas concernés par cette rubrique) :

- **Attestation d'inscription** aux examens auxquels les cours préparent, résultats des examens passés, notes et diplômes obtenus, bulletins trimestriels, attestations d'assiduité, attestation de stage (validation demandée si stage obligatoire). Pour les doctorants, attestation du directeur de thèse indiquant la date de soutenance de thèse

L'Administration se réserve le droit de demander des pièces complémentaires si nécessaire

PRESENCE PERSONNELLE OBLIGATOIRE

Prévoir le paiement éventuel d'un timbre O.F.I.I. de 30 €

Les Européens sont dispensés du timbre OF.I.I

Pour les ressortissants algériens, se présenter munis de ce timbre